

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 17 juillet 2017

-----07.2017-----

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,

Etaient présents : MM. GRUCKER Alain et EHRHART Yves, Adjointes,

Mme TSCHUDY Isabelle MM. KOENIG Christophe, HOEFLER Thierry, PIASENTIN Jean-Christophe, DESCHAMPS Joël, HUG Bertrand et SONNTAG René.

Absents: Mme DITTLO Elodie et M. FRITSCH Hubert.

Absents excusés : Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra et M. FRANCK Michel.

24. Adoption du procès-verbal du 29 mai 2017

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2017 est adopté par tous les membres du Conseil Municipal présents.

25. Cession - Bâtiments et terrain 57, 58 et 59 Rue Principale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à différentes visites des bâtiments situés au 57, 58 et 59 Rue Principale des offres d'achat ont été déposées en Mairie.

A. Bâtiments et cour – 57 Rue Principale

Madame GRUCKER Sylvie a fait une offre d'achat de 22 000.00 € l'are pour la grange (garage) au fond de la cour étant donné que ce bâtiment est enclavé dans sa propriété. La grange fait partie de la parcelle n° 374 de la section 1 d'une superficie de 251 m² avec la cour de l'école, pour la vente la Commune doit faire appel à un géomètre pour délimiter le bien.

Madame le Maire a fait visiter le bâtiment 57 Rue Principale à une dizaine de couples sans offre d'achat.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE de vendre la grange située sur la parcelle n° 374 de la section n° 1 à Madame GRUCKER Sylvie pour la somme de 22 000.00 € l'are sous condition de fermer le bâtiment du côté 57 Rue Principale. Les frais de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente au nom de la Commune de Goxwiller.

Adopté à l'unanimité.

B. Jardin et préau - 57 Rue Principale

Monsieur BLAES de Bischoffsheim a fait une offre de 50 000.00 € pour le jardin de l'école avec le préau, cadastré section 1 parcelles 337 et 338 sous condition suspensive d'accord du permis de construire.

Le 27 novembre 1945, l'arbre de la Liberté, un tilleul, a été planté sur la parcelle n° 337 de la section n° 1 par le Conseil Municipal « en commémoration du premier anniversaire de la Libération de l'occupation allemande qui avait duré du 21 juin 1940 au 27 novembre 1944 » extrait de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 1945.

Une partie de la parcelle n° 337 parallèle à la Rue Principale sera gardée par la Commune pour préserver le tilleul « l'arbre de la Liberté ».

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 17 juillet 2017

-----07.2017-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis de vente auprès de Maître WALTER, notaire à Efig au nom de la Commune avec Monsieur BLAES de Bischoffsheim au prix de 50 000.00 € pour les parcelles n° 337 (déduction faite d'environ + ou - 50 m² correspondant à la partie avant incluant l'arbre de la Liberté) et n° 338 pour une superficie totale d'environ 200 m², sous condition suspensive d'accord du permis de construire,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le procès-verbal d'arpentage du géomètre, pour la matérialisation de la nouvelle parcelle (relevé parcellaire) incluant le tilleul « l'arbre de la Liberté »,
- DECIDE que cette nouvelle parcelle sera mise à la disposition de Monsieur BLAES à titre gracieux, l'élagage et l'entretien du Tilleul restant à la charge de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

C. Bâtiments – 57, 58 et 59 Rue Principale

La propriété du 58 et 59 Rue Principale a fait l'objet d'étude de promoteurs, d'agences immobilières et de particuliers avec des offres en de sas du prix affiché.

Madame le Maire propose de prendre attache avec les agences immobilières (avec mandats sans exclusivité) qui souhaitent mettre le corps de ferme en vitrine ainsi que le bâtiment de l'école 57 Rue Principale. Ces biens seront remis en vente sur le site du Bon Coin par la Commune.

Le Conseil Municipal, après concertation,

- AUTORISE Madame le Maire à signer avec des agences immobilières des mandats sans exclusivité pour la vente de la propriété des 58 et 59 Rue Principale au prix de 290 000.00 € et pour la vente du bâtiment avec la cour du 57 Rue Principale au prix de 190 000.00 €.

Adopté à l'unanimité.

26. Divers

A. Ecole – Rentrée 2017/2018

Lors de la dernière séance, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas déménager la classe. Suite à la réunion les enseignants et Madame GASSER de l'Inspection, une tolérance avait été acceptée quant à ce déménagement. Le mobilier de l'école primaire a été transféré à Bourgheim, le temps de la fin des travaux, par des parents d'élèves pour la rentrée 2017/2018 et la classe intégrera les nouveaux bâtiments Rue du Four dès la fin des travaux.

Les classes de Goxwiller et de Bourgheim resteront au rythme scolaire de 4 jours et demi étant tributaire du périscolaire et l'organisation des transports entre les différentes communes.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 17 juillet 2017

-----07.2017-----

B. Vente de tuiles

La Commune de Goxwiller vend des tuiles de différentes marques :

- Biberschwantz, tuiles plates, tuiles mécaniques environ 200 tuiles et divers au prix de 0.30 € pièce.

Pour tous renseignements, s'adresser en Mairie au 03 88 95 51 05.

Copie certifiée conforme.

Le Maire :

Suzanne LOTZ